

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS409

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 6

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le dernier alinéa de l'article L. 114-16 est complété par les mots : « du présent code. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.